

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32271

présenté par

M. Viala, Mme Levy, M. Nury, M. Door, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Valentin, Mme Louwagie,
M. Lurton, M. Hetzel, Mme Bonnard, Mme Corneloup, M. Pauget, M. Le Fur, M. Masson,
Mme Kuster, M. Cinieri, M. Viry, Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
Mme Poletti, M. Gosselin, M. Jean-Claude Bouchet et M. Pierre-Henri Dumont

ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.